

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 122 (1996)  
**Heft:** 6

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Tous étaient frappés... Ingénieurs et architectes dans la tourmente

Par Jean-Pierre Weibel,  
rédacteur en chef

**A** lire les *Informations SIA* dans le présent numéro, on pourrait 49 penser que la modification proposée de l'article 6 des statuts de la SIA pose à nos professions une question existentielle. Il paraît judicieux de la placer dans un contexte plus général.

- L'an dernier, ce sont quelque 38 000 emplois qui ont disparu dans notre pays. Il convient de relever que le domaine de la construction entre pour un quart environ dans ces chiffres.
- On a récemment entendu à ce sujet que des entreprises de construction travaillaient pour des montants inférieurs de 10 à 15 % à leurs coûts propres, dans le louable, mais hélas fallacieux espoir de maintenir leurs effectifs.
- Les propos des opposants à la nouvelle rédaction de l'art. 6 des statuts lors des deux dernières assemblées des délégués ou dans leur argumentaire publié dans ce numéro, expriment le souhait, certes légitime, de maintenir les revenus des bureaux d'étude à un niveau acceptable («des honoraires équitables», comme le disait une contre-proposition présentée à Olten le 17 novembre dernier). Qui ose aujourd'hui parler de rémunération équitable ?
- L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les cartels, instituant notamment une commission de la concurrence, appelée à remplacer prochainement la commission des cartels et dotée de prérogatives plus étendues, reflète la volonté du législateur d'éliminer tout ce qui pourrait sembler restreindre la concurrence - traduisez: toucher à la libre formation des prix.
- Personne n'est épargné: tant les banques que les assurances - dont les lobbies sont certainement plus puissants que celui de la SIA - ont dû mettre les pouces: voir les assurances RC et casco pour les automobiles.
- Force est de constater qu'il est aujourd'hui infinitéimel plus facile d'obtenir des revenus élevés par des opérations purement financières que par son travail, qu'il soit intellectuel ou manuel, et cela dans une sphère largement à l'abri des pressions que connaît l'*homo faber*. Le spéculateur choisit librement ses risques, alors que l'ingénieur et l'architecte n'ont pas le droit d'en prendre, ni le choix des contraintes de tous ordres qui s'accumulent sur leur tête.

Soyons réalistes: nos préoccupations sont celles d'un petit monde dans l'univers helvétique. Le simple fait de demander (quelque peu naïvement, dans le contexte actuel) des «honoraires équitables» expose au reproche de corporatisme et ne trouvera ni sympathie, ni soutien dans le public ou dans les médias.

Dans cette optique, les 1300 signatures recueillies par la demande de vote général ne sont pas aussi impressionnantes que l'on pourrait le penser. De plus, on peut imaginer qu'un certain nombre ont été données par souci de soumettre à l'ensemble des membres une décision importante, mais n'impliquent pas forcément un accord avec tous les arguments des opposants à la modification.

Quel que soit le résultat de cette consultation, le monde ne s'effondrera pas pour les ingénieurs et les architectes SIA, mais ils resteront confrontés aux conséquences d'une évolution qu'ils ne contrôlent pas. De même, il subsistera pour les responsables de la SIA d'épineux problèmes à résoudre, sans espoir que les solutions retenues fassent l'unanimité parmi les membres. Un appui important leur est toutefois nécessaire pour affronter avec quelque chance de succès un environnement peu amical.